

20240515 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/64012/grece--malgre-lannulation-du-conseil-detat-le-gouvernement-grec-confirme-sa-decision-de-reconnaitre-la-turquie-comme-pays-tiers-surs>

Actualités



Des vêtements et des gilets de sauvetage de migrants sont abandonnés dans le port de Pétra, après le naufrage d'un bateau de migrants au large de l'île grecque de Lesbos, en Grèce, le 3 avril 2025. Crédit : Reuters

Grèce : malgré l'annulation du Conseil d'État, le gouvernement grec confirme sa décision de reconnaître la Turquie comme "pays tiers sûrs"

Par [Julia Dumont](#)

Le gouvernement grec a réaffirmé, le 9 avril, la désignation de la Turquie en tant que "pays tiers sûr" pour les demandeurs d'asile originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh et de Somalie. En mars, le Conseil d'État grec, saisi par deux ONG, avait pourtant annulé cette décision.

"C'est un jeu politique. Pour le gouvernement, c'est une question d'honneur". Lefteris Papagiannakis est déterminé. Alors que le gouvernement grec a publié, le 9 avril, une nouvelle décision ministérielle commune désignant la Turquie comme "pays tiers sûr", le directeur du Conseil grec pour les réfugiés ne baisse pas les bras.

Quelques jours plus tôt, le Conseil d'État grec (l'une des trois plus hautes cours de justice en Grèce), saisi par le Conseil grec pour les réfugiés et l'ONG Refugee support Aegean, avait annulé la précédente [décision ministérielle sur le sujet datant de 2021](#).

Depuis cette date, la Grèce reconnaît comme pays tiers sûr la Turquie pour les demandeurs d'asile originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh et de Somalie. En vertu de cette décision, Athènes refuse la grande majorité des demandes d'asile de ces personnes, estimant qu'elles doivent être renvoyées vers la Turquie. Mais depuis 2020, la Turquie ne reprend plus aucun exilé venant de Grèce.

Opposition de la Cour de justice de l'UE

Pour cette raison, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé, en octobre 2024, que les États membres ne pouvaient pas rendre une décision de rejet d'une demande d'asile sur la base de la notion de "pays tiers sûr" lorsqu'il est établi que la personne concernée ne sera pas autorisée à retourner dans le pays en question. La Grèce est donc dans l'obligation de

traiter les demandes d'asile des personnes originaires de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan, du Bangladesh et de Somalie, même si elles sont passées par la Turquie, rappelle Lefteris Papagiannakis.

Une obligation confirmée par la décision récente du Conseil d'État grec. Pourtant, [dans un communiqué daté du 9 avril](#), le ministère grec de la Migration indique que "la Turquie reste un pays tiers sûr pour les demandeurs d'asile". "La décision prévoit explicitement la désignation de la Turquie comme pays tiers sûr pour les demandeurs de protection internationale dont le pays d'origine est la Syrie, l'Afghanistan, le Pakistan, le Bangladesh et la Somalie", précise le texte.

"Le gouvernement court-circuite la décision du Conseil d'État. C'est à dire qu'ils donnent à peu près la même justification pour dire qu'ils ont d'autres arguments mais en fait ils prennent la même décision", dénonce Lefteris Papagiannakis.

"De notre côté, nous allons aussi faire la même chose et déposer un nouveau recours", déclare le responsable. "Ça prend du temps parce que c'est juridique. Mais on a de notre côté la décision de la Cour de justice de l'Union européenne qui dit que si la Turquie ne reprend plus personne, il faut traiter leur demande d'asile en Grèce".

Risques de refoulements

La reconnaissance de la Turquie comme "pays tiers sûr" est critiquée depuis 2021 par les ONG de défense des droits humains qui estiment que les exilés y sont menacés.

"Il y a en Turquie beaucoup de questions concernant la réalité de la vie des réfugiés mais aussi l'adhésion de la Turquie à la Convention de Genève de 1951. La Turquie a adhéré au texte mais n'a pas levé la réserve géographique. Autrement dit, en tant que Français je pourrais demander en Turquie une protection au titre de la Convention de Genève mais pas un Afghan", [expliquait en 2021 Matthieu Tardis](#), chercheur au centre Migration et citoyenneté de l'Institut français des relations internationales (Ifri).

"Les Syriens - qui constituent la majorité des migrants en Turquie - ont un statut de protection temporaire. On observe aussi beaucoup de cas de refoulements vers l'Afghanistan, vers l'Iran", mettait-il en garde.

La Grèce est régulièrement pointée du doigt pour sa gestion de l'immigration, notamment à ses frontières. Le 8 avril, l'agence de surveillance des frontières [Frontex a annoncé avoir ouvert une enquête](#) concernant des allégations de refoulement illégal de migrants aux frontières grecques.

Les investigations portent sur la période allant de 2023 à début 2025. Douze incidents graves présumés, dont neuf survenus en 2024, sont examinés par le Bureau des droits fondamentaux de l'organisation.

Quelques jours plus tôt, Athènes avait été [condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme \(CEDH\)](#) après le décès d'un mineur irakien lors d'une opération d'interception d'un bateau de migrants, le 29 août 2015.